

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-535

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 28, après le mot :

« intercommunale »,

insérer les mots :

« à fiscalité propre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.